

L'élève

Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Adresse :		
Code postal :	Ville :	
Adresse email de l'élève :		
N° téléphone de l'élève	Portable 1 :	Portable 2 :
Profession ou École de l'Adhérent :		

Représentant légal pour les mineurs

☐ Père	☐ Mère	☐ Tuteur	☐ Autres
Nom :	Prénom :		
Adresse (seulement si différente de celle de l'élève) :			
Code postal :	Ville :		
Profession :			
N° téléphone :	Portable 1 :	Portable 2 :	
Adresse email :			

Etes-vous résident de La Cali

☐ Cali

☐ Hors Cali

Choix des cours et tarifs (cochez les cases utiles)

Tarifs mensuels x 10 mois

ATELIERS – COLLECTIFS *			
☐	Atelier Mini-batteur (4 – 6 ans)	30min/sem	47€/mois
☐	Atelier Eveil musical (3 – 5 ans) (1 samedi sur deux)	45min/sem	32€/mois
☐	Atelier chant	1h30/sem	59€/mois
☐	Atelier musiques actuelles (jeu en groupe)	1h30/sem	65€/mois
COURS COLLECTIFS *	30min/sem ; 48€/mois	45min/sem ; 58€/mois	1h/sem ; 69€/mois
Batterie	☐	☐	☐
Basse	☐	☐	☐
Guitare	☐	☐	☐
Chant		☐	☐
Cajon		☐	
COURS INDIVIDUELS *	30min/sem ; 61€/mois	45min/sem ; 76€/mois	
Chant	☐	☐	
Guitare	☐	☐	
Batterie	☐	☐	
Basse	☐	☐	

Réductions* : 2 forfaits = -5% / 3 forfaits = -10% / 4 forfaits ou + = -15% (*sur tous les forfaits)

Je présente à mon professeur l'ensemble des chèques à l'ordre de Rythm & Groove.

Encaissement au 10 du mois

Adhésions

Adhésion annuelle à l'association

☐ 28€ Adhésion annuelle

☐ 21€ Renouvellement adhésion annuelle

☐ 15€ Adhésion annuelle Eveil musical

Modalités de règlement (cocher une case) :

Les cours sont à payer par chèque(s) ou espèces ou chèques vacances pour l'année entière et réglables en début d'année comme suit :

Règlement en espèces ou chèques vacances : en intégralité

Règlement par chèque(s) bancaire (**datés du jour de l'émission**, à l'ordre de R & G)

☐ En 1 fois : encaissement le 10 octobre 2026,

☐ En 3 fois : encaissements le 10 octobre 2026, le 10 janvier 2027 et le 10 avril 2027,

☐ En 10 fois : encaissements tous les 10 du mois de mi-septembre 2026 à mi-juin 2027,

☐ En 12 fois : encaissements tous les 10 du mois de mi-septembre 2026 à mi-août 2027

Comment as-tu connu RYTHM & GROOVE ?

☐ Je suis ancien élève (réinscription)

☐ Bouche à oreille

☐ Flyer

☐ Google et moteurs de recherche

☐ Facebook

☐ Instagram

☐ Pages Jaunes

☐ Forum

☐ Autre

Y-a-t-il d'autres membres inscrits au sein de la famille ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, merci de nous indiquer leurs noms et prénoms :

Données personnelles

☐ J'accepte la politique de confidentialité de RYTHM & GROOVE.

En remplissant ce formulaire, vous consentez à ce que Rythm & Groove, en sa qualité de responsable de traitement, collecte vos données afin de pouvoir traiter votre demande de candidature.

Droit à L'image

J'autorise Rythm & Groove à réaliser des prises de vue reproduisant mon image ou celle de mon enfant et à les utiliser, reproduire, représenter ou adapter, dans un but de promotion des activités de l'école sur tout support de communication sans réserve ni restriction.

Droit à l'image (obligatoire)

☐ oui

☐ non

INFORMATIONS (cocher les cases)

☐ "Nous rappelons aux adhérents que l'inscription **vaut pour une période et non pour un nombre de cours défini**. Le programme, les projets et leur mise en place (répétitions) font partie intégrante du parcours musical"

☐ Le temps de l'installation de l'élève en début de cours, puis le rangement en fin de cours est compris dans le créneau horaire.

Organisation des cours : 33 semaines du 7 septembre 2026 au samedi 20 juin 2027

Temps forts pédagogiques :

- 30 semaines de cours

- 3 répétitions avec tous les élèves

- 1 concert de fin d'année en live avec tous les élèves

Note : pas de cours pendant les jours fériés et les vacances scolaires.

"Pendant les vacances scolaires, les professeurs proposent des stages de musique sur différents thèmes !"

Les frais de cours : ils couvrent le salaire et les charges salariales des professeurs. Ils sont dû pour toute l'année scolaire et sont payables à l'inscription.

En cas d'abandon total ou partiel, en cours d'année, aucun remboursement n'est de droit.

☐ J'ai lu et j'ai été informé que l'adhésion et le règlement de la totalité des cours engage l'élève de la date d'inscription à la fin de l'année scolaire, soit fin juin 2027.

Date

Signature